# «Le Parisien : "La TVA oui...mais sociale!"»

27/10/2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Jean Arthuis, Sénateur et président de l' Alliance centriste, estime que la réforme fiscale doit être ambitieuse.**

**Relever de quelques points la TVA dans des secteurs assujettis au taux de 5,5%, est-ce une bonne idée?**

JEAN ARTHUIS. Relever le taux de TVA, non pas de 5,5% à 19%, mais en créant un taux intermédiaire, à 7% par exemple, pourquoi pas? Mais à condition de compenser, à l'euro près, cette hausse-là par une diminution des cotisations sociales, qui pèsent aujourd'hui sur le coût du travail. C'est ce que l'on appelle la TVA sociale! Il y a urgence, selon moi, à aller dans ce sens, si l'on veut enrayer le mouvement de désindustrialisation et de délocalisation qui touche fortement la France. La compétitivité est aujourd'hui l'enjeu numéro un.

**Vous évoquez une réforme structurelle, qui se traduit par un jeu financier à somme nulle. Le gouvernement, lui, est surtout à la recherche d'argent frais...**

JEAN ARTHUIS. En ce cas, deux pistes devraient être privilégiées. La première, qui rapporterait facilement 2 à 3 Mds€, consisterait à donner un nouveau coup de rabot aux niches fiscales - en « épargnant » celles qui portent sur l'emploi d'un salarié à domicile, par exemple.

**Et la seconde?**

JEAN ARTHUIS. Alors que, ces dernières années, le déficit de la Sécurité sociale a explosé, il me semblerait juste de relever le taux de la CRDS (NDLR : Contribution au remboursement de la dette sociale) : l'augmenter de 0,25% rapporterait 2,5 Mds€. L'an dernier, le gouvernement s'était opposé à cette solution. Il serait aujourd'hui opportun de la remettre sur la table.

**Y a-t-il également selon vous du « grain à moudre » côté dépenses?**

JEAN ARTHUIS. Bien sûr! Chacun, je pense, doit consentir un effort financier en période de crise. L'Etat pourrait demander aux collectivités locales de n'utiliser cette année que 90%, 92% ou 95% des crédits qui leur ont été alloués. Achat de matériel, rémunérations des agents, éclairage nocturne... chaque municipalité concernée choisira, ensuite, les postes de dépenses qui seront touchés.